

- 1 | Exprimer les besoins
- 2 | Organiser l'accès aux soins et à la prévention
- 3 | Valoriser l'accompagnement
- 4 | Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires
- 5 | Prévenir et adapter l'hospitalisation
- 6 | Améliorer le recours aux urgences
- 7 | Intégrer la santé au parcours de vie des personnes handicapées
- 8 | Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication
- 9 | Construire une culture professionnelle commune
- 10 | Mettre en œuvre et évaluer la présente charte